

mar 1555

163

Sire

J'ay pu voir extraire de la Sublime
Majesté de Sa. Grac. et
p. 30-32

J'ay receu la tre quil a pleu a v^{re} Mat^e
m'escripre le dernier jour du mois passe
et la copie de l'inscruction quel'ancien
donne au commandeur Rothaffe vers
l'archevuesque et electeur de Mayence avec
la relation du besoigner d'ice Rothaffe
y faicte Et ne faudray desjourner
ce que v^{re} Mat^e me y ordonne tant
d'un costé que d'autre pourtant cest
affaire Mais je crains bien que quat
autres deux electeurs de Mayence et
trois autres quilz ne se Vouldront ameres
estlargir nest declairer d'avantage que
na faicte celluy d'ice Mayence avec
commandeur Rothaffe Toutefois ne laisserai
de y faire selon que v^{re} Mat^e me
commande par ses tres p^ussi aij fe
le jour de tier presence la tre de
v^{re} Mat^e au Roy des Rommains

luy declinait que pour les grandes pratiques
que se demainent maintenant par des a
nom et de la part du roy de f
vra Maitie seroit bien d'intention
faire et dresser quelque ligue avec
antennys princes de l'empire, ce que
toutefois elle ne vultu mester en
sans prealablement en avoir le bon
aduis de sa Maitie, confiant que
en ce luy assistera d'avanter ces
affaire Sarguoy sach Maitie ma resp
quelle honneroit tres bon que vna M
fist autant d'umis et liguers quelle
pourroit Et si ad es elle pourra f
de son costel quelque assistance
sa Maitie, si y emploieroit respectant
comme en tout autres choses que ven
un bien et repos de vna Maitie, et
ses pais y offrant l'office du roy
sera ..

Et comme devant la délinquance de lach tra
 fette ja mati: declinons au docteur
 Seltt et moy que les princes electeurs
 unione librement accepta la renunciation
 de l'empire par nous ferie de la
 part de l'empereur Supplians au
 Roy des Romains de delivrer
 le non sceptre et entiere administration
 d'icelluy / Et nous sembloit que en
 vertu de lach tra de conditione fe
 y serrois bien entres advenir et
 Supplier a ja Mati: puis que les
 estas dach st: empire seroient
 maintenant relaxes du serment envers
 l'empereur et que par ce le chemin
 seroit tant plus ouvert aux fracois
 de mener leur pratiquas que
 ja mati venille obvier a fesses
 par tous et les millions ans

que faire se pourra comme a chose y
toucher equitativement a l'une et l'autre de
nos maistres. Et ma dict lech se
Ruy que de sa part se debvrois
entierement assumer vers Maist. qui
y mestera tout lempeschement a luy
possible bien considerat quil en emp
autat a sa Maist. comme a la v
et que si entore ce il y ast el
enquoy il pourra faire plusieurs et
amitie a vers Maist. que feult
le luy ait a mandier franchise
et a la mesme sorte et confi
quel ast fait saurir encors l'emp
Fay ne vants lesser aussi da
vers Maist. que passe deux ou
trois jours le conts futain
electeur ast amme vers moy de
de ses conseilliers mandantissat y

Ses officiers de la conte de Lutzelstein
 luy ont escript que les garnisons
 de Fricmulli et saint Jehan font
 tout plain deursions a laz conte
 pillans tout quilz y trouvent. Et
 ce quil luy semble fort estrange
 supplie a v^{re} mate y veullov mester
 remede affin quil ne fait occasion
 de y remediier luy mesmes a quey
 leur ay respondu que si me tenois
 bien sans que si ainsi fust comme
 de sus que tantefois ne se pourrais bonnement
 croire quel ne seroit avec le seu
 ne moins avec le consentement de
 v^{re} mate; et que si icelle en
 fust advertie comme si leur promis
 de faire quelle en recepvrait gran
 mecontentement

Et comme le temps du paiement des
gens de guerre que se doit faire par
cela s'approche ^{des} mats; aura à
considérer le grand et manes-bruit
suivroit si elle s'il y eust faulte, et de
bon contentement que recevront les
gens de guerre s'il se fait. Aussi
que se sera un bon moyen de
rompre les pratiques des ennemis,
lesquels tentent fort à se armer
de ceste occasion pour faire leur
course bonne à quy ils se font
vigilans

Quant aux nouvelles de par de là, il n'y
est autre chose si non que l'usage
de Baiona se tient ainsi secrettement
praticat comme il fait bien à pe
le plus qu'il peut, en quy se luy
résisteray par le moyen d'iceux Roy
des Romains et autres le mien

qui me sera possible comme je trouve
 que sa Mati: est fort affectuonee
 Attant sire me recommandat
 tres humblement a la bonne grace de v^{re}
 Mati: Je priroy le createur luy
 donner en prosperite bonne vie
 et longie de Frankfurt le VIII
 de Mars

De v^{re} Mati
 Tres humble et tresobeissant
 serviteur et vassal
 Guille de Nassau

An Roy